

**MAIRIE**  
**de**  
**50570 CARANTILLY**  
**Tél / Fax : 02 33 56 06 44**

Carantilly, le 22 avril 2009

Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE  
Préfet de la Manche  
3 Place de la Préfecture  
50000 SAINT-LO

**Objet : avis du maire**

Monsieur le Préfet,

Le 26 février dernier, j'ai bien reçu votre demande d'avis concernant particulièrement la construction d'une ligne 400 000 Volts par doublement de l'existante sur notre commune.

Cette demande fait suite à une décision politique : la construction d'un EPR dans le nord de notre département. Cette décision a été suivie d'une seconde : doubler la ligne existante plutôt que zébrer une nouvelle partie du territoire manchois. Ces choix ont été faits en concertation avec des élus du peuple, et sont censés représenter la préférence des électeurs que nous sommes, en réponse à notre besoin toujours croissant d'énergie électrique à nous, les consommateurs.

Pourtant, je ne vous cacherai pas mon inquiétude. Sur notre commune, nous sommes déjà impactés par la première ligne, et savons donc ce que signifie vivre à proximité d'un tel ouvrage. Il existe une gêne visuelle importante et permanente, couplée à une gêne auditive fréquente (vu le climat normand), sans compter l'appréhension par rapport aux problèmes de santé qui sont avancés.

*Mairie de Carantilly 5, Les Ecoles 50570 CARANTILLY*  
*Mail : mairie-de-carantilly@wanadoo.fr Site : <http://carantilly.fr>*

En juillet dernier, j'ai rédigé un courrier en partenariat avec deux maires voisins afin d'expliquer au Ministre de l'Environnement nos vives inquiétudes par rapport à ce nouveau projet (annexe 1). Sa réponse a pris la forme d'une invitation à une réunion en préfecture, en présence de la secrétaire d'état au développement durable, qui nous a répété qu'il n'était pas envisageable d'enfouir ces lignes. Elle a également demandé à RTE d'indemniser les riverains à hauteur du préjudice financier qu'ils subissent par rapport à la perte de valeur de leur patrimoine. Ce peut être une excellente décision... mais en leur permettant d'être indemnisés à hauteur du prix de leur maison, elle a augmenté ma crainte : permettre aux personnes de quitter leur domicile en les dédommageant ainsi autorisera de leur répondre (plus tard, si des problèmes apparaissent) qu'ils ont fait eux-mêmes le choix de rester. Par ailleurs, si une indemnisation peut permettre de remplacer un pavillon à l'identique, il n'en est pas de même pour les maisons dites « de famille », maisons de qualité architecturale indéniable, auxquelles les personnes ont un attachement sentimental qu'aucune somme ne pourra compenser.

J'ai par ailleurs reçu cinquante courriers émanant de foyers Carantillais inquiets qui m'ont demandé de prendre un arrêté interdisant l'implantation de cette nouvelle ligne à proximité de leur domicile afin de les protéger. Le Conseil Municipal n'a pas donné une suite favorable à cette demande mais vous avez été destinataire d'une lettre (annexe 2) : nous, riverains, avons vraiment besoin d'être rassurés et qu'il nous soit garanti qu'aucune conséquence dommageable à notre santé n'existe.

A Carantilly, le doublement de la ligne impactait de très près de nombreuses habitations. Plusieurs réunions publiques ont été organisées (les 13 février 2008, 18 février 2008, 5 mars 2008, 7 avril 2008, 27 novembre 2008 et 17 février 2009), rassemblant RTE et les riverains (la cinquantaine de riverains concernés a répondu présent). Au terme de ces échanges, RTE a étudié puis accepté de revoir le tracé de la ligne. Si le tracé prend réellement en compte toutes nos remarques, cela engendrera des travaux supplémentaires, et donc un coût supplémentaire, pour déplacer les pylônes de la première ligne.

La situation de certains villages s'est considérablement améliorée : la Blanchetière, l'Hôtel Beauvils Sud ou la Rigaudière. En revanche, un village se trouve impacté alors qu'il ne l'était pas jusqu'à présent : les Meutières. D'autres, comme Mondreville ou La Hermannière, ne voient pas d'amélioration puisque déjà à proximité, ils voient la ligne se rapprocher encore.

Lors de ces réunions publiques, de nombreuses solutions ont été envisagées, en vain. Changer, décaler l'implantation de la ligne soulage certains, mais impacte alors d'autres de façon tout aussi inacceptable. Il n'y a pas la place suffisante sur le terrain pour planter une seconde ligne sans nuire aux individus.

Si l'indemnisation des collectivités locales est prévue et celle des agriculteurs semble être en bonne voie, je regrette qu'il n'existe rien à destination des riverains (habitants, et non propriétaires) qui subissent la ligne 24 heures sur 24.

*Mairie de Carantilly 5, Les Ecoles 50570 CARANTILLY*

*Mail : [mairie-de-carantilly@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-carantilly@wanadoo.fr) Site : <http://carantilly.fr>*

En conséquence, mon sentiment personnel reste une impression de sacrifice :

- sacrifice du fait de la nécessité d'exporter l'énergie produite tout le long de notre département, plutôt que produire à proximité des demandeurs,
- sacrifice du fait que notre commune ne présente aucun couloir non urbanisé suffisant à ce passage, ce qui ne permet pas une implantation à au moins 300 mètres de toute construction,
- sacrifice du fait de la laideur des installations de cette ligne qui va déguiser encore plus notre environnement (et que malgré ses efforts, RTE ne pourra masquer complètement),
- sacrifice du fait de l'interrogation très importante qui persiste concernant l'impact des champs électromagnétiques sur la vie humaine et animale (la Manche est une terre d'élevage). En page 36 de l'étude d'impact que vous m'avez fait parvenir, je lis qu'« aucune étude n'a mis en évidence d'effets sanitaires résultant des champs électriques et magnétiques ». Mais les études permettant de les mettre en évidence ont-elles été faites ? Des experts indépendants alertent régulièrement sur les conséquences sanitaires dans les cas d'exposition de longue durée à ces champs, et je n'ai eu connaissance que des résultats de l'enquête citoyenne « vivre avec une ligne THT » (qui tend à confirmer les propos de ces derniers).

Pour toutes ces raisons, bien que sensible aux améliorations apportées au tracé grâce à la concertation et aux négociations avec les agents de RTE, à titre personnel, par précaution, je ne suis pas favorable à ce chantier en raison des trop nombreuses incertitudes sanitaires qui subsistent. N'ayant pas les connaissances scientifiques suffisantes, une vraie enquête, réalisée par des personnes habilitées et indépendantes, me semble la première des précautions à prendre avant de lancer un tel projet.

En ce qui concerne l'enfouissement de la ligne 90 000 Volts Agneaux-Coutances, j'y suis par contre très favorable. J'ai pris bonne note que ces travaux auraient « des incidences positives sur le paysage de proximité de l'habitat des villages du Boscq, de la Mauvaisinière et de la Chasse », et pas d'inconvénient à long terme.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Maire,

  
Marylène HENRY



*Mairie de Carantilly 5, Les Ecoles 50570 CARANTILLY*

*Mail : [mairie-de-carantilly@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-carantilly@wanadoo.fr) Site : <http://carantilly.fr>*